

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 28 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°2024-08 DU COMITE SYNDICAL

Fermeture progressive du Très Haut Débit Radio
Avenant n° 37 au contrat de DSP

Le comité syndical, légalement convoqué le 21/02/2024 s'est réuni en séance plénière le Mercredi 28/02/2024 à 11H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Mr Bazin informe les conseillers que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée 13/02/2024 et prévue le 21/02/2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 21/02/2024.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,

Alain Bourcier

Martine Gaudin

Jean-Luc Gauthier (Moulins

Communauté)

Bruno Millière

Antoine Audoin Maggiar

Jacques Mercier

Jean-Luc Vieren

Gilbert Lienhard

Pouvoirs :

Mr Jean-Charles ROCHARD à Antoine Audoin MAGGIAR

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc Vieren

--:--:--:--:--:--:--

Cadre de référence

 Le code général des collectivités (CGCT) ;



- + La délibération n° 2006-13 du comité syndical du 2 octobre 2006 désigne le groupement constitué des sociétés Axione et ETDE en qualité de concessionnaire de travaux et de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit.
- + La délibération N° 2023-28 du Comité syndical du 17 octobre 2023 portant sur la fermeture progressive du THD radio.
- + décision n° 2019-1049 et n°2022-1311 de l'ARCEP mettant à disposition des bandes de fréquence Hertzienne pour l'émission du réseau Wimax/LTE.
- + VU le rapport n°8.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- + De valider le projet d'avenant n° 37 joint à cette délibération ;
- + D'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte Nièvre Numérique à signer l'avenant n° 37 au contrat de concession ainsi que tous les documents se rapportant à cet avenant et nécessaires à son exécution.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 10
dont 1 pouvoir
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstention :

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte


Fabien BAZIN 